

**COMMUNE DE LA TABLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2023**

Membres en exercice : 10
Membres présents : 9

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de La Table, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Présents : Jean CAILLET, Jean-François CLARAZ, Michel FORAY, Clément JACQUEMMOZ, Christiane GIRARD, Lina NOVEL-CATIN, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Geoffrey THOMAS.

Absents Excusés : Patrice CHAPPELLET procuration à Jean CAILLET

Secrétaire de séance : Claudine PERRIN

Ordre du jour

1. Programme des travaux 2023 en forêt communale
2. Participation de la commune au guichet unique Coeur de Savoie
3. Approbation des comptes administratifs 2022 des budgets principal et eau
4. Approbation des comptes de gestion 2022 des budgets principal et eau
5. Affectations des résultats des budgets principal et eau
6. Vote des taxes locales 2023
7. Budget 2023 : vote des budgets principal et eau
8. Clôture de la régie communale
9. Centre de Gestion : Avenant à la convention CNRACL
10. Acquisition de parcelles en vue de la construction de la réserve incendie.
11. Instauration des 1607h et journée de solidarité

Minute de silence en mémoire de Laurent CUQUAT et Jean Louis BOUCLIER

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2023 est approuvé à l'unanimité

1. PROGRAMME DES TRAVAUX 2023 EN FORET COMMUNALE (DELIB 2023.02.01)

Sont non retenus les travaux d'infrastructure et de maintenance.

Le CM valide les plantations prévues sur la parcelle 21 : 50 Mélèzes, 50 Erables, 50 Chênes pour une dépense de fonctionnement de 3200€ H.T. de travaux sylvicoles susceptibles de bénéficier de l'aide « sylvacctes » d'un montant de 1600€.

En recettes de fonctionnement, le CM approuve les recettes prévisionnelles des coupes de bois, parcelles 12 et 15 (bois sur pied) 18 (bois énergie) et diverses, soit 48070 H.T.

2. APPROBATION CA DU BUDGET PRINCIPAL (DELIB 2023.02.02)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU BENEFICE
Résultats 2022	453 413.12 €	684 007.93 €	158 650.73 €	71 680.66 €	612 063.85 €	755 688.59 €
Résultat d'exercice 2022		230 594.81 €		- 86 970.07 €		
Résultats reportés n-1		330 245.99 €		50 892.17 €		381 138.16 €
TOTAUX	453 413.12 €	1 014 253.92 €	158 650.73 €	122 572.83 €	612 063.85 €	1 136 826.75 €
résultat de clôture		560 840.80 €		- 36 077.90 €		524 762.90 €
Restes à réaliser			134 000.00 €		134 000.00 €	- €
Totaux cumulés	453 413.12 €	1 014 253.92 €	292 650.73 €	122 572.83 €	746 063.85 €	1 136 826.75 €
Résultats définitifs		560 840.80 €		- 170 077.90 €		390 762.90 €

Le compte administratif du budget principal est approuvé à l'unanimité

3. APPROBATION CA DU BUDGET EAU (DELIB 2023.02.03)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU BENEFICE
Résultats 2022	75 628.63 €	94 265.93 €	265 514.69 €	81 460.16 €	341 143.32 €	175 726.09 €
résultat d'exercice 2022		18 637.30 €		- 184 054.53 €		165 417.23 €
Résultats reportés n-1		15 947.28 €		258 830.02 €		274 777.30 €
TOTAUX	75 628.63 €	110 213.21 €	265 514.69 €	340 290.18 €	341 143.32 €	450 503.39 €
résultat de clôture		34 584.58 €		74 775.49 €		109 360.07 €
Restes à réaliser			55 000.00 €	50 000.00 €	55 000.00 €	50 000.00 €
Totaux cumulés	75 628.63 €	110 213.21 €	320 514.69 €	390 290.18 €	396 143.32 €	500 503.39 €
Résultats définitifs		34 584.58		69 775.49 €		104 360.07

Le compte administratif du budget eau est approuvé à l'unanimité

4. APPROBATION DES CG DU RECEVEUR DU BG ET DU BUDGET EAU 2022 (DELIB 2023.02.04)

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 073010

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CHAMBERY

ETABLISSEMENT : LA TABLE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

41900 - LA TABLE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTER A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	50 892,17		-86 970,07		-36 077,90
Fonctionnement	330 245,99		230 594,81		560 840,80
TOTAL I	381 138,16		143 624,74		524 762,90
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
41902-EAU LA TABLE					
Investissement	258 830,02		-184 054,53		74 775,49
Fonctionnement	15 947,28		18 637,30		34 584,58
Sous-Total	274 777,30		-165 417,23		109 360,07
TOTAL III	274 777,30		-165 417,23		109 360,07
TOTAL I + II + III	655 915,46		-21 792,49		634 122,97

Les comptes de gestion du receveur des budgets principal et eau sont approuvés à l'unanimité

5. AFFECTATION RESULTATS DE FONCTIONNEMENT BP (DELIB 2023.02.05)

POUR MEMOIRE	
Report 2022 au R002	330 245.99€
Report 2022 au R001	50 892.17€

Résultats de clôture 2022	
En fonctionnement (EXCEDENT)	560 840.80€
En Investissement (DEFICIT)	36 077.90€
Prévision des restes à réalisés 2022 sur 2023	134 000€
Affectation au 1068 en Investissement	170077.90€
Report au D001	36077.90€
Affectation au R002	390 762.90€

La proposition d'affectation des résultats au budget principal est approuvée à l'unanimité

6. AFFECTATION DES RESULTAT FONCTIONNENENT EAU (DELIB 2023.02.06)

Budget eau et assainissement

POUR MEMOIRE	
Report 2022 au R002	15947.28€
Report 2022 au R001	258 830.02€

Résultats de clôture 2020	
En fonctionnement (EXCEDENT)	34584.58€
En Investissement (EXCEDENT)	74775.49€
Affectation au R001	74775.49€
Affectation au R002	34584.58€

La proposition d 'affectation des résultats au budget eau est approuvée à l'unanimité

7. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023(DELIB 2023.02.07)

Taxe foncière bâtie :	18.70 %
Taxe foncière non bâtie :	38.07 %
Taxe habitation (résidences secondaires) :	5.39 %

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les taux proposés sans augmentation.

8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET GENERAL (DELIB 2023.02.08)

Section de fonctionnement

Dépenses	816 168.90 €
Recettes	816 168.90 €

Section d'investissement

Dépenses	446 490.38 €
Recettes	446 490.38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le budget général 2023.

9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET EAU (DELIB 2023.02.09)

Section de fonctionnement

Dépenses	133 891.00 €
Recettes	133 891.00 €

Section d'investissement

Dépenses	223 266.49 €
Recettes	223 266.49 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le budget eau 2023.

10. CLOTURE DE LA REGIE COMMUNALE (DELIB 2023.02.10)

Considérant le transfert de l'activité de location des gîtes touristiques à Gîte de France et considérant que la régie n'a plus d'activité depuis 2018, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de clore la régie de recettes/avances "Locations - taxe de séjour" de la commune de LA TABLE à compter du 24 mars 2023 et de mettre fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

11. AVENANT A LA CONVENTION CNRACL (DELIB 2023.02.11)

Le maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services. La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2020. retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant à la convention, transmis par le Centre de gestion. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de l'avenant de prorogation, de la convention en cours, à compter du 1er janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

12. ACQUISITION PARCELLES - RESERVE INCENDIE (DELIB 2023.02.12)

Le Maire rappelle le projet vu lors des conseils municipaux précédents de création d'une réserve incendie afin d'améliorer la défense opérationnelle incendie sur le secteur alimenté par le captage de Chez Legrand. Le projet nécessite l'installation d'une réserve d'eau constituée de 2 citernes de 60m3 chacune sur la parcelle D598 et la mise en œuvre d'un trop plein. Afin de faciliter l'installation et d'assurer la pérennité du projet, la commune souhaite faire valoir son droit de préférence dans le cadre de la vente de parcelles voisines pour les parcelles D0596 d'une superficie de 12a22ca (Futaie) et D0603 LES PORTIERS, surface 21a (taillis). Il est proposé de fixer le prix d'achat à 1€ le m² soit un montant total de 3322€ (cette dépense est inscrite au Budget Principal 2023). Après délibération, la proposition est approuvée à l'unanimité.

13. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU GUICHET UNIQUE CŒUR DE SAVOIE (DELIB 2023.02.13)

Dans le cadre de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -OPAH- 2022-2027, la Communauté de Communes met en place un guichet « Coeur de Savoie » donnant la possibilité aux communes qui le souhaitent de participer au soutien financier des projets individuels et collectifs de rénovation de l'habitat privé. Ce guichet permet également aux communes adhérentes de mutualiser le travail d'instruction des dossiers de demande de subvention.

La proposition de participation de la commune est calculée sur la base de l'aide intercommunale, elle-même définie dans le « Règlement d'attribution des aides apportées par la Communauté de Communes Coeur de Savoie et les Communes Volontaires ».

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation suivante :

Aide	Taux de participation (% de l'aide intercommunale)
Projets éligibles ANAH (rénovation énergétique, habitat dégradé, autonomie)	<input checked="" type="checkbox"/> 25% <input type="checkbox"/> 50%
Projets rénovation énergétique hors Anah	<input checked="" type="checkbox"/> 25% <input type="checkbox"/> 50%

14. INSTAURATION JOURNEE DE SOLIDARITE (DELIB 2023.02.14)

Il appartient à l'assemblée délibérante d'instituer une journée de solidarité pour l'ensemble du personnel, en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Les fonctionnaires et les agents contractuels travailleront donc un jour de plus (7 heures) sans rémunération supplémentaire (portant la durée annuelle du travail à 1607 heures). Le Maire compte tenu du cycle de travail des agents ainsi que des nécessités de service, propose d'instaurer cette journée de solidarité selon la modalité suivante :

- par toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion d'une réduction des jours de congé annuel. Les 7 heures pourront être fractionnées et réalisées ponctuellement en cours d'année dans le cadre d'un suivi déclaratif.

Après délibération, le Conseil municipal institue la journée de solidarité selon les modalités proposées.

15. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA TABLE (DELIB 2023.02.15)

La présente délibération vise à définir les règles qui régissent l'organisation et les conditions d'exécution du travail au sein de la collectivité.

Après lecture des modalités de mise en œuvre du temps de travail sur la commune, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dispositif portant définition, durée et organisation du temps de travail des agents, soit 1607h annuelles.

QUESTIONNES DIVERSES

URBANISME

Déclarations préalables

ACCORDEES

CŒURJOLLY Jean-François

Le Villard

Pose d'une fenêtre de toit

CAP SOLEIL

Le Mollard

panneaux photovoltaïques

AMG FACADES

Les Curtets

panneaux photovoltaïques

AMG FACADES

Les Favières

panneaux photovoltaïques

REFUSEE

NOVEL Lilian

La Provençère

Rénovation d'une habitation

Extension à usage de terrasse

EN COURS

KRISCHER André
MORELON
LADOUX
EHLRICH
DUMAIN

Le Tognet
Le Villard
Chef-lieu
Chef-lieu
Le Verdellet

création d'un garage
division en lots
Abaissement mur et reprofilage toit
réaménagement de l'ancienne épicerie
pose d'une baie vitrée

EN COURS

BEAUCOTE
TOURNIER/MORENO

Les Curtets
Le Villard

Maison individuelle
Maison individuelle

TRAVAUX

- Diagnostic Pont de la Provenchère début avril.
- Emplois : Consultations des Entreprises en cours, pour 3 communes (Bourget-en-Huille, Le Pontet, La Table).
- La route de la montagne nécessite des travaux importants.
- Four communal : Achèvement des travaux comprenant :
 - Isolation voute
 - Sortie fumée en toiture

AFFAIRES COMMUNALES

- Point sur les réunions extérieures des élus.
- Une plaque en hommage à Jim Sandraz sera apposée prochainement sur le bassin des Portiers

Prochain conseil municipal vendredi 5 mai à 19h00.

La séance est levée à 21h45

La Secrétaire de séance
Claudine PERRIN

Le Maire
Jean-François CLARAZ

